

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 21/09/2020

Date de la convocation:
15/09/2020
Date d'affichage:
15/09/2020

L' an 2020 et le 21 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à l' espace sportif et festif « La scierie, D' Säjmehl » de Lembach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M. HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : MM, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : Mme LEDIG Evelyne donne procuration à Mme STIEFEL Martine

Elus excusés : M. André SCHMITT

Suppléants excusés :

Elus absents:

Titulaires : MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse, M. SCHERTZ Christophe,

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline ; MM. FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Secrétaire de séance : TRAUTMANN Christian

Réf : 048.2020
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

048.2020 : Décision budgétaire modificative n°1/2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations approuvant les comptes de gestion, les comptes administratifs, l'affectation des résultats, les tableaux annexes 1 et 2 au budget, le vote des taux, coefficients et montants des impôts directs locaux, ainsi que le budget de l'exercice,

Vu les décisions budgétaires modificatives et les arrêtés de virements de crédits

Considérant :

- *la nécessité de prévoir au budget le remboursement du trop versé de loyer de la SISA – Woerth à l'espace tertiaire du 80 Grand'Rue à Woerth,*
- *la nécessité de prévoir au budget la prise en charge de l'opération « s'engager c'est permis » via la mission locale (tableau annexe 1 au budget),*
- *la nécessité de modifier le montant de la contribution à la mission locale pour 2020 (+ 1 615 €),*
- *de corriger une imputation sur le budget annexe ZAC thermique,*
- *de régulariser une écriture passée en 2019 sans détail de TVA,*
- *de fixer les montants exacts de portage des déficits des budgets annexes au budget principal, et de leur remboursement (tableau annexe 2 au budget),*

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le tableau des subventions et contributions –annexe 1 au budget 2020 comme suit :**

**Enveloppe contribution à la Mission locale et opération « s'engager c'est permis » :
+ 1615 € et + 11 500 € (soit 13 115 €) (pas de modification budgétaire, crédits suffisants).**

- **De modifier le tableau des écritures internes entre budgets –annexe 2 au budget 2020 comme suit :**

Synthèse des écritures entre budgets		2020	
		avance	remb
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)			
budget principal	Avance remboursable du BP SF	79 826,50 €	77 259,37 €
budgets annexes	Avance remboursable du BP SF	79 826,50 €	77 259,37 €
402	Equilibre BA CADT	0,00 €	20 000,00 €
403	Equilibre BA HES	0,00 €	12 523,75 €
404	Equilibre BA ZAC thermale	0,00 €	7 735,62 €
415	Equilibre BA BATI	18 750,00 €	0,00 €
414	Equilibre BA BATA	61 076,50 €	0,00 €
416	Equilibre BA site éco nord Woerth	0,00 €	37 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)			
budget principal	Avance remboursable du BP SI	867 866,53 €	1 295 850,36 €
budgets annexes	Avance remboursable du BP SI	867 866,53 €	1 295 850,36 €
401	Equilibre BA ZAC PES	0,00 €	153 859,04 €
403	Equilibre BA HES	0,00 €	17 530,00 €
404	Equilibre BA ZAC thermale	34 307,73 €	0,00 €
405	Equilibre BA ZAC sud de Woerth	0,00 €	34 461,32 €
407	Equilibre BA ZAC willenbach	5 227,84 €	0,00 €
409	Equilibre BA Héliions	33 852,59 €	0,00 €
412	Equilibre BA ZA pôle bois Hegeney	370,95 €	0,00 €
413	Equilibre BA ilot centre Woerth	457 950,00 €	0,00 €
415	Equilibre BA BATI	81 250,00 €	0,00 €
414	Equilibre BA BATA	254 907,42 €	0,00 €
416	Equilibre BA site éco nord Woerth	0,00 €	1 090 000,00 €
	BA = budget annexe		
total (somme des 2 sections)		947 693,03 €	1 373 109,73 €

- De modifier le budget 2020 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA Thermale n°404 : confirmation du traitement comptable d'avril 2020									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Correction d'imputation	-	022	493,60 €	0 €					
	+	6522	493,60 €	493,60 €					
Total dépenses				inchangé	Total recettes				inchangé

BUDGET ANNEXE ILOT CENTRAL WOERTH n°413									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Remboursement trop payé de 2019 - SISA	+	6718	32246,98€	32246,98€					
	-	023	32246,98€	117324,75 €					
Total dépenses				168 614,08 €	Total recettes				168 614,08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
	-	2138	32246,98€	3753,02€		-	021	32246,98€	117324,75 €

Total dépenses	1 670 583,75 €	Total recettes	1 670 583,75 €
----------------	----------------	----------------	----------------

BUDGET ANNEXE ZA SUD DE WOERTH n°405									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Annulation titre de 2019 passé sans détail de TVA	+	673	110979€	110979€	Titre HT	+	7015	92482,50€	319747€
Equilibre	-	6522	18496,50€	74430,98€					
Total dépenses			1 486 613,55 €		Total recettes			1 486 613,55 €	

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/09/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 29/09/2020